MODELE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance du :

Présents :

Le Conseil Communal, valablement représenté pour délibérer,

* Vu le Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation (CDLD) et spécialement les articles L1122-19 et L11122-20 relatifs aux réunions et délibérations des Conseils communaux et l’article L1122-30 relatif aux attributions du Conseil communal ;
* Vu les articles L1523-11 à L1523-14 du même Code relatifs aux Assemblées générales des intercommunales ;
* Considérant l’affiliation de la commune/ville à l’intercommunale ORES Assets ;
* Considérant que la commune/ville a été convoquée dans le cadre de l’Assemblée générale d’ORES Assets du 12 juin 2025 par courriel daté du 12 mai 2025 ;
* Vu les statuts de l’intercommunale ORES Assets ;
* Considérant que les délégués des communes associées à l'Assemblée générale sont désignés par le Conseil communal de chaque commune parmi les membres des conseils et collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil et que le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal ;
* Considérant que la délibération communale devra parvenir à l’intercommunale préalablement au 12 juin2025 ; dès lors que la commune/ville était représentée lors de l’Assemblée générale du 28 novembre 2024, cette délibération sera d’office prise en compte. Dans le cas contraire, au moins un des 5 délégués à l’Assemblée générale devra être présent à la réunion pour que la délibération puisse être prise en compte ;
* Considérant les points portés à l’ordre du jour de la susdite Assemblée ;
* Considérant que la documentation relative à l’ordre du jour est disponible en version électronique à partir du site internet : <https://www.ores.be/ores-assets/assemblees-generales>.
* Considérant que la commune/ville souhaite jouer pleinement son rôle d’associé dans l’intercommunale;
* Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l’égard des points portés à l’ordre du jour de l’Assemblée générale ;

## DECIDE

* **D’approuver** aux majorités suivantes **les points ci-après inscrits à l’ordre du jour** de l’Assemblée générale du 12 juin 2025 de l’intercommunale ORES Assets à savoir :
* **Point 1 - Rapport annuel 2024 – en ce compris le rapport de rémunération**

à .................. voix pour, ................... voix contre et ................. abstentions.

* **Point 2 – Transfert de réserves disponibles vers l’apport indisponible et modification statutaire ad hoc**

à .................. voix pour, ................... voix contre et ................. abstentions.

* **Point 3** **– Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024**

à .................. voix pour, ................... voix contre et ................. abstentions.

* **Point 4 – Décharge aux administrateurs pour l’exercice de leur mandat pour l’année 2024**

à .................. voix pour, ................... voix contre et ................. abstentions.

* **Point 5 – Décharge au réviseur pour l’exercice de son mandat pour l’année 2024**

à .................. voix pour, ................... voix contre et ................. abstentions.

* **Point 6 - Nominations statutaires**

à .................. voix pour, ................... voix contre et ................. abstentions.

* **Point 7 -** **Actualisation de l’annexe 1 des statuts – Liste des associés.**

à .................. voix pour, ................... voix contre et ................. abstentions.

La commune/ville reconnait avoir pris connaissance de tous les documents qui devaient être mis à disposition dans le cadre de cette procédure décisionnelle.

* De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;
* De charger le Collège communal de veiller à l’exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise à l’intercommunale précitée.

\*\*\*\*\*